



## Compte rendu des conseils syndicaux des lundi 11 décembre 2012 et 28 janvier 2013

Ces réunions de fin et de début d'année ont été essentiellement tournées vers trois sujets d'actualité :

- Le déploiement du télérecours,
- L'enquête du SJA sur les conditions de travail,
- La répartition des effectifs,
- Le contentieux des étrangers.

### Questions préalables d'organisation :

- ✓ Conformément aux dispositions du 1° de l'article 13 des statuts du SJA, ont été élus comme **membres du bureau du SJA aux fonctions suivantes pour l'année 2013** :

Fabienne Corneloup :	Présidente
Hervé Guillou :	Vice Président
Naïla Boukheloua :	Secrétaire Générale
Serge Gouès :	Secrétaire Général Adjoint
Aline Samson Dye :	Trésorière

Le conseil syndical renouvelle ainsi sa confiance à l'équipe déjà en place.

- ✓ Par ailleurs, **le montant des cotisations reste inchangé** pour l'année 2013 :  
(un bulletin d'adhésion est joint en annexe du présent compte rendu)

Conseiller	50 euros
Premier Conseiller	80 euros
Président P1-P4	100 euros
Président P5	130 euros
Président P6 et +	150 euros
Retraités	20 euros

Un abattement de 50% est accordé aux adhérents en mobilité ou détachement sortant ainsi que ceux qui adhèrent pour la première fois au SJA en 2013. Il convient de préciser que cet abattement ne concerne pas le renouvellement d'adhésion d'un adhérent revenant dans le corps suite à sa mobilité ou à un détachement.

- ✓ Enfin, **l'annuaire** demeura servi gratuitement à tous les adhérents. Son prix reste fixé à 15 euros pour les non adhérents.

Il sera distribué lors de la rentrée judiciaire 2013/2014.

## Le déploiement du télérecours :

Suite à la présentation du logiciel télé-recours aux membres du CSTACAA le 13 novembre 2012, la DSI a organisé en décembre 2012 une réunion à destination des membres du CS sur le fonctionnement concret du télérecours. On ne peut que se satisfaire de la bonne volonté de la DSI pour mener au mieux ce projet.

Vos représentants participants à la réunion ont de nouveau insisté sur les diverses revendications du SJA dans ce domaine – en terme notamment d'**impact sur les conditions de travail** (nécessité d'imposer aux parties d'indexer les pièces jointes au recours, possibilité d'imprimer le dossier, etc.), de **formation préalable** des utilisateurs internes à la juridiction (agents de greffe et magistrats) et de **déficit d'information** des magistrats concernés par la première phase du déploiement sur les résultats de l'expérimentation déjà menée et le déploiement du logiciel à venir. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer de nouveau le calendrier du déploiement et le problème du **sous-dimensionnement des relais informatiques locaux**.

Sur la question de l'indexation, il a été indiqué qu'elle fera l'objet de négociations avec la conférence des bâtonniers et les barreaux. Vos représentants ont insisté sur le caractère non négociable pour le SJA de cette question.

La DSI a ajouté qu'une plateforme d'appels (sorte de « hot-line ») sera mise en place à destination des utilisateurs internes aux juridictions et externes.

La DSI a, enfin, énoncé qu'une information sur les résultats de l'enquête qui a été menée en octobre dernier sera diffusée prochainement.

## L'enquête sur les conditions de travail :

L'enquête a donné lieu à un très bon **taux de retour** : celui-ci **s'approche de 30 % des magistrats en activité en juridiction**.

Ce succès renforce la légitimité des résultats qui résulteront du dépouillement de cette enquête. Le « dépouillement papier » est terminé ce qui permet de passer en phase d'analyse des réponses recueillies.

Les premiers résultats de cette analyse devraient pouvoir commencer à être diffusés durant le premier trimestre 2013.

## La répartition des effectifs à la suite des conférences de gestion :

La circulaire du secrétaire général du Conseil d'Etat relative aux conférences de gestions envisageait, dans un contexte de sureffectif, l'idée d'un redéploiement des effectifs en créant des emplois dans les juridictions qui connaissent une forte croissance du contentieux en passant, si nécessaire, par des réductions d'emploi dans les juridictions « dont la situation est plus convenable ».

Le conseil syndical estime :

D'une part qu'il n'est pas souhaitable que les « petites » juridictions qui ont, au prix d'efforts importants, retrouvé une situation saine se voient supprimer des effectifs, alors qu'on sait que leur situation est toujours très fragile.

Aussi, lors du CSTACAA du 22 janvier 2013 portant notamment sur la répartition des effectifs, le SJA a veillé à appuyer le renforcement des juridictions sous tension sans que cela passe par la fragilisation de juridictions à l'équilibre précaire.

D'autre part que s'il est nécessaire de renforcer les effectifs dans les juridictions dans lesquelles la situation est tendue, il semble toutefois que le redéploiement n'est pas une solution efficiente à court terme puisque l'exécution d'un redéploiement suit le rythme des mouvements de mutation des collègues en raison du principe d'inamovibilité des magistrats.

Ainsi, lors de l'entretien du 15 janvier 2013 avec le secrétaire général du Conseil d'Etat, les représentants du SJA ont fait valoir qu'il serait plus que souhaitable que le gestionnaire envisage d'autres solutions, comme par exemple **la mise en œuvre du dispositif des juges placés**<sup>1</sup> qui peut servir de vecteur à un renforcement d'appoint des juridictions les plus en difficulté.

## Contentieux des étrangers :

Les rendez-vous obtenus auprès du cabinet du ministre de l'intérieur, du secrétaire général à l'immigration et à l'intégration de ce ministère et celui demandé à M. Fekl, chargé d'une mission sur le droit des étrangers, par le Premier Ministre (qui doit rendre son rapport en avril 2013), seront l'occasion d'évoquer notamment les points suivants au sujet du contentieux des étrangers :

- Contentieux qui embolise les juridictions, qui sert de variable d'ajustement des statistiques des juridictions et qui peut être perçu comme un « sous-contentieux » par les autorités gestionnaires (cf. notamment : norme spécifique, dispense de conclusions du rapporteur public),

- Hostilité des magistrats à juger à proximité des centres de rétention (Pétition signée par 550 magistrats remise au Vice-Président du Conseil d'Etat en novembre 2010).

## Agenda de vos représentants du SJA :

### 1. depuis le conseil syndical élargi du 19 octobre 2012 :

- 19 octobre 2012 : Congrès de L'USM (union syndicale des magistrats),
- 23 octobre 2012 : Réunion du Collectif unitaire justice,
- 29 octobre 2012 : Rendez-vous au cabinet du garde des Sceaux,

---

<sup>1</sup> La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a créé le nouvel article L.221-2-1 du code de justice administrative aux termes duquel : « *En cas de nécessité d'un renforcement ponctuel et immédiat des effectifs d'un tribunal administratif, le vice-président du Conseil d'Etat peut déléguer, avec son accord, un magistrat affecté auprès d'une autre juridiction administrative, quel que soit son grade, afin d'exercer, pour une durée déterminée, toute fonction juridictionnelle auprès de ce tribunal. / L'ordonnance du vice-président précise le motif et la durée de la délégation ainsi que la nature des fonctions qui seront exercées par le magistrat délégué. / Un décret en Conseil d'Etat fixe le nombre et la durée des délégations qui peuvent ainsi être confiées à un magistrat au cours de la même année.* »

- 30 octobre 2012 : Rendez-vous au cabinet du premier ministre,
- 9 novembre 2012 : Congrès du SAF (syndicat des avocats de France),
- 13 novembre 2012 : CSTACAA,
- 22 novembre 2012 : Audition du SJA à l'assemblée nationale sur le projet de budget de la juridiction administrative,
- 22 novembre 2012 : Audition du SJA à l'assemblée nationale sur le projet de loi sur la retenue des étrangers,
- 22 novembre 2012 : Comité de concertation sur la formation des magistrats,
- 23 novembre 2012 : CHSCT,
- 24 novembre 2012 : Congrès du SM (syndicat de la magistrature),
- 28 novembre 2012 : Congrès du SJF (syndicat des juridictions financières),
- 11 décembre 2012 : CSTACAA,
- 14 décembre 2012 : Conseil d'Action Sociale,
- 18 décembre 2012 : Visite du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne,
- 15 janvier 2013 : Rendez-vous avec M. Séners, le secrétaire général du Conseil d'Etat,
- 22 janvier 2013 : CSTACAA,
- 25 janvier 2013 : Assemblée de la conférence des Bâtonniers,
- 28 janvier 2013 : Conseil syndical,
- 28 janvier 2013 : Vœux du garde des Sceaux.

## **2. agenda prévisionnel de vos représentants :**

- 29 janvier 2013 : Rencontre du SJF et de l'USM,
- 29 janvier 2013 : Rendez-vous avec M. Andrieu, directeur de cabinet adjoint de M. Valls, et M. Sodini, conseiller au cabinet de M. Valls,
- 12 février 2013 : Rendez-vous avec M. Bouricha, conseiller au cabinet de Mme Taubira,
- 13 février 2013 : Rendez-vous avec M. Derepas, secrétaire général à l'immigration et à l'intégration au ministère de l'Intérieur,
- 19 février 2013 : CSTACAA,
- 18 mars 2013 : CS (conseil syndical).

La secrétaire générale

Naïla Boukheloua

## Bulletin d'adhésion

**Nom** .....**Prénom**.....

**Grade** .....

**Position** : activité en juridiction / détachement / autre

**Première adhésion** : oui / non

**Je joins un chèque d'un montant de.....euros** (à l'ordre du trésorier du SJA).

Adresse d'envoi :

A l'attention de Fabienne Corneloup  
Tribunal administratif de Montpellier  
6 rue Pitot  
34063 Montpellier Cedex

Fait à , le

Signature

Cotisations 2012 :

Conseiller :	50 euros
Premier Conseiller :	80 euros
Présidents P1-P4 :	100 euros
Président P5 :	130 euros
Président P6, P7 et membre du Conseil d'Etat :	150 euros
Retraité :	20 euros

Un abattement de 50 % est accordé aux adhérents en mobilité ou en détachement sortant, ainsi qu'à ceux qui adhèrent pour la première fois en 2013.